



PRÉAVIS

Numéro : 04/2023

ÉMANANT DE :	CODIR
DATE	21 septembre 2023
OBJET :	Modernisation de l'infrastructure réseau de Police Lavaux
DESTINATAIRE(S) :	Conseil intercommunal
POUR INFO :	Service des finances

Monsieur le Président du Conseil intercommunal,
Mesdames, Messieurs, les délégué.e.s au Conseil intercommunal,

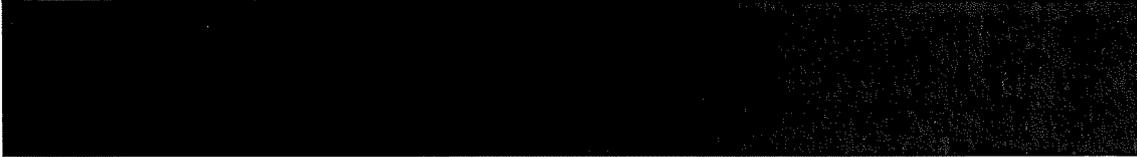
Conformément à l'article 14 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), « *tout investissement fait l'objet d'un préavis [à l'organe délibérant] indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges d'exploitation qu'il entraîne.* » L'article 15 tempère cette affirmation en rappelant qu'« *un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement.* »

Le présent préavis porte sur la modernisation de l'infrastructure réseau et système physique de Police Lavaux. En effet, l'accélération de l'innovation technologique et la dématérialisation progressive des tâches engendrent des besoins toujours plus importants au niveau de l'équipement informatique de Police Lavaux, tant s'agissant du poste de travail individuel que de l'infrastructure réseau.

Si 2022 a été consacrée aux interventions d'urgence afin de garantir la sécurité des données de Police Lavaux (modernisation des Firewall, remplacement du serveur de Back-up dont l'ancienneté était de près d'une décennie, raccordement direct au réseau cantonal), 2024 devra être consacrée à la modernisation des serveurs principaux du corps de police, lesquels atteindront 5 ans en fin d'année. Ces serveurs hébergent l'essentiel des données de Police Lavaux et assurent le fonctionnement d'un certain nombre des applications métier quotidiennement utilisées (correspondance électronique, calendriers, logiciels de gestion d'amende). Leur bon fonctionnement et leur performance sont donc primordiaux pour l'exercice des missions du corps de police.

1. PRESENTATION

1.1. Situation actuelle



Traditionnellement, la durée de vie du matériel informatique était estimée à 5 ans. Avec toutefois la prise en compte des enjeux environnementaux dans la stratégie de renouvellement du matériel (stratégie dite « Green IT »), il est désormais largement admis de le conserver jusqu'à 7 ans. Tout dépend évidemment de l'usage qui en est fait et des attentes techniques qui y sont placées.

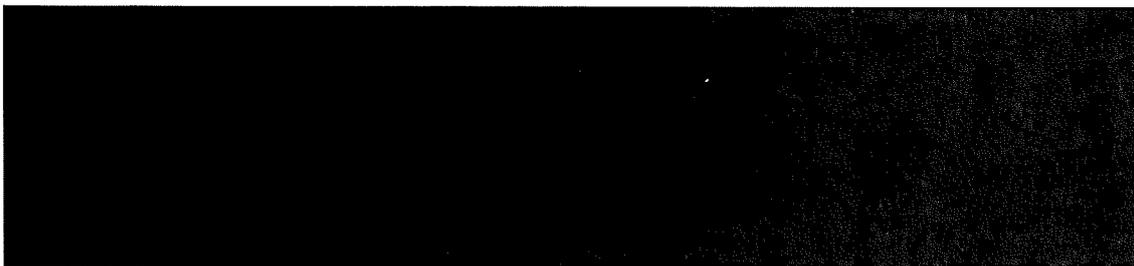
Il est toutefois à noter qu'au contraire d'un ordinateur personnel, un serveur fonctionne 24h/24, ce qui accélère inévitablement son usure.

Les serveurs actuels de Police Lavaux restent à ce jour fonctionnels. Leur garantie et leur maintenance sont régulièrement prolongées. Leur capacité technique devient en revanche trop limitée pour répondre aux nouveaux besoins de Police Lavaux. Ils ont par exemple été qualifiés de « juste suffisants » pour supporter la dématérialisation des amendes d'ordre et ne pourront vraisemblablement plus supporter l'installation du nouveau logiciel de traitement des données radar. Du reste, le fonctionnement actuel des logiciels de gestion des amendes est largement perfectible du fait du vieillissement des serveurs (nombreux ralentissements et bugs qui compliquent le travail des opérateurs).

Un remplacement est donc nécessaire à court ou moyen terme, d'une part pour éviter une panne qui entraverait l'exécution des missions de Police Lavaux et, d'autre part pour améliorer la productivité des collaborateurs.



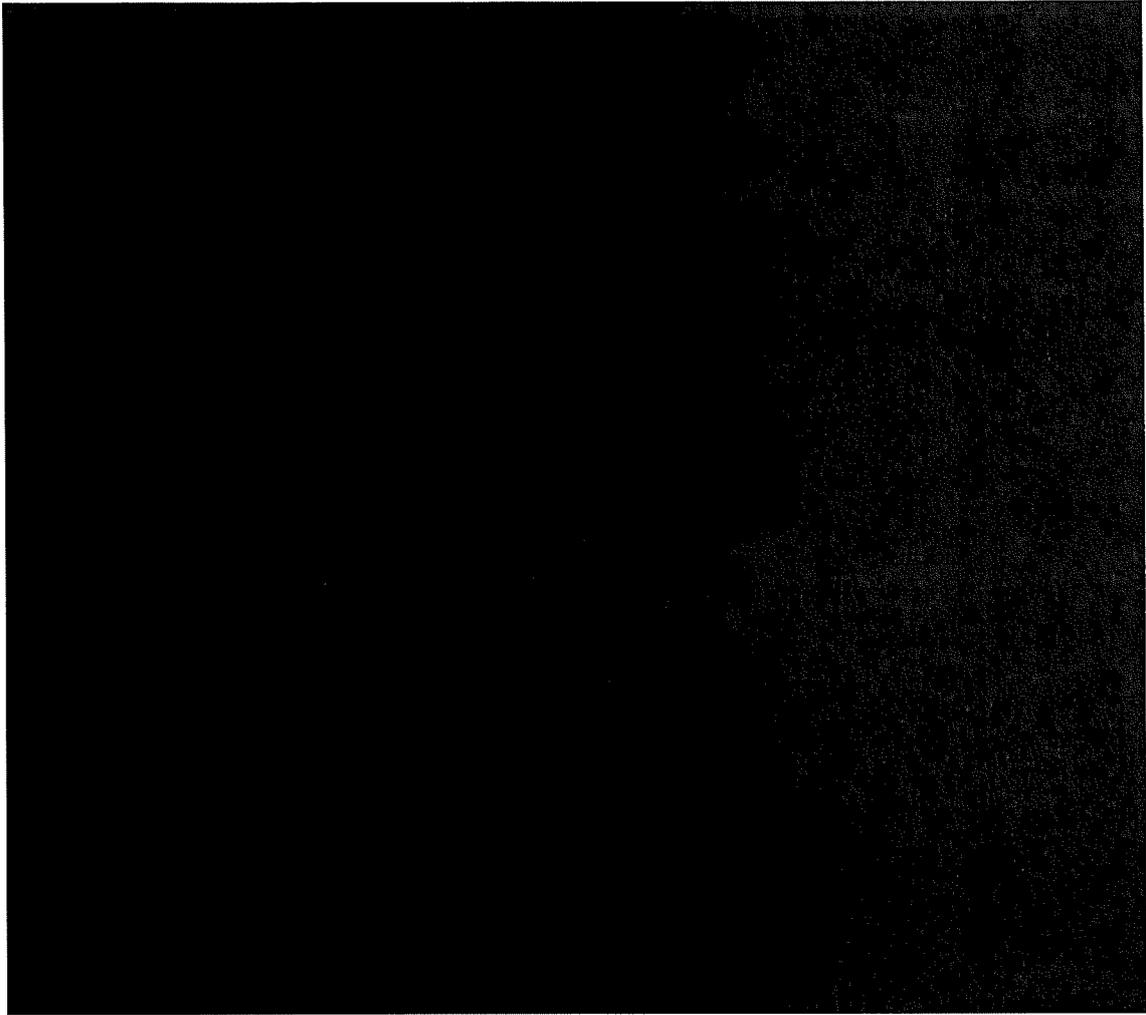
1.2. Solution proposée



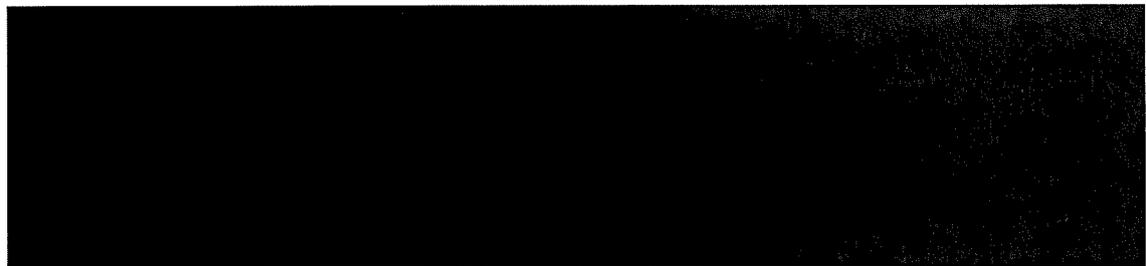
La solution technique proposée est celle de l'infrastructure dite hyperconvergée. Cette solution serait de nature à simplifier le *data center* en éliminant le stockage externe et la connectique associée. Les différences les plus marquantes entre le système proposé et le système 3-tiers utilisé actuellement sont les suivantes :

- tolérance à la panne :
- mise à jour simplifiées ;
- management simplifié.





A cela s'ajoutera en 2024 ou 2025, un nécessaire toilettage du réseau interne de l'Hôtel de police à proprement parler (notamment câblage et switch dans les étages) afin que ce réseau, relativement ancien, soit parfaitement adapté aux nouvelles performances de l'infrastructure qui sera installée. Le coût de ce toilettage a été estimé à ce jour à CHF 27'025.-- taxes comprises. Le câblage n'est pas compris dans cette estimation mais son coût devrait demeurer résiduel. Une analyse plus approfondie sera toutefois menée avant de conclure les contrats.



1.3. Calendrier envisagé

Si le crédit d'investissement était accepté par votre assemblée, le premier semestre 2024 serait dédié à l'installation du nouvel équipement et à son paramétrage, pour une entrée en service au plus tard le 1^{er} juillet 2024.

Au vu des estimations, le coût du projet serait en-deçà des seuils de marché public, lesquels sont fixés à CHF 150'000.-- hors taxe pour les fournitures et les services. Aucune procédure formalisée ne devra donc être suivie pour l'attribution du marché. Il est envisagé à ce stade d'attribuer le marché à la société Filaos SA au vu de notre expérience de travail avec IXION, autre société du groupe ANSAM. Une négociation sera toutefois encore menée avec cette société afin que le contrat corresponde parfaitement aux besoins de Police Lavaux.

Quant au toilettage du réseau interne de l'Hôtel de police, il interviendra au second semestre 2024 ou premier semestre 2025.

2. FINANCEMENT

Le projet sera financé pour partie par un prélèvement sur le fonds de renouvellement des véhicules et du matériel informatique de Police Lavaux de CHF 70'000.-- et pour le solde par un emprunt auprès d'un établissement bancaire à déterminer ou d'une commune partenaire. Ainsi, les charges d'intérêt ne pèseront que partiellement sur les exercices futurs de Police Lavaux.

Par ailleurs, si l'exercice 2023 venait à générer un excédent suffisant, le Comité de direction pourrait proposer, lors de l'adoption des comptes, d'allouer un montant supplémentaire au fonds de renouvellement de l'Association afin de pouvoir autofinancer de manière plus conséquente, voire intégralement, la modernisation de l'infrastructure réseau.

Cependant, le modèle de financement et d'amortissement présenté ci-dessous repose sur un prélèvement initial au fonds de CHF 70'000.--.

2.1. Remplacement des serveurs principaux et paramétrage

- Coût de l'investissement : CHF 149'895.--
- Demande de crédit : CHF 150'000.--
- Mode de financement : autofinancement pour CHF 70'000.-- + emprunt pour CHF 80'000.--
- Durée d'amortissement : 5 ans sur le solde non autofinancé
- Charges financières :
 - amortissement extraordinaire 2024 CHF 70'000.-- compensé par un prélèvement sur le fonds de renouvellement
 - amortissement annuel = CHF 16'000.-- (80'000.-- s/ 5ans) ;
 - charge moyenne d'intérêt sur 5 ans = CHF 1'500.-- / an ;

- Charges d'exploitation : CHF 25'000.-- / an pour la maintenance générale de l'infrastructure réseau.

2.2. Modernisation du réseau interne de l'Hôtel de police

- Coût de l'investissement : CHF 27'025.--
- Demande de crédit : CHF 28'000.--
- Mode de financement : emprunt pour CHF 28'000.--
- Durée d'amortissement : 5 ans
- Charges financières :
 - amortissement annuel = CHF 5'600.-- ;
 - charge moyenne d'intérêt sur 5 ans = CHF 500.--/an
- Charges d'exploitation : aucune.

2.3. Couverture des imprévus potentiels

Afin de pouvoir absorber d'éventuels coûts inattendus, le montant estimé pour mener à bien le projet est majoré d'environ 15%.

- Demande de crédit : CHF 28'000.--
- Mode de financement : emprunt pour CHF 28'000.--
- Durée d'amortissement : 5 ans
- Charges financières : P
 - amortissement annuel = CHF 5'600.-- ;
 - charge moyenne d'intérêt sur 5 ans = CHF 500.--/an.

Ce montant ne sera pas employé s'il ne s'avèrerait pas nécessaire durant la phase de projet.

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégué.e.s, de vous demander qu'il vous plaise de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

- vu le préavis 04/2023 du Comité de direction du 21 septembre 2023,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet qui a été porté à l'ordre jour :

décide

1. d'autoriser le Comité de direction à procéder à la modernisation de son infrastructure informatique en remplaçant ses serveurs principaux, en effectuant le paramétrage nécessaire, et en remplaçant certains éléments du réseau interne de l'Hôtel de police ;
2. d'accorder les crédits nécessaires à ces travaux de modernisation de l'infrastructure informatique soit la somme de CHF 206'000.--. TTC ;
3. d'admettre le mode de financement et d'amortissement proposé ;
4. d'autoriser le Comité de direction à emprunter un montant de CHF 136'000.--.

Ainsi adopté en séance du 16 novembre 2023